

<b>ORDONNANCE COLLECTIVE</b>	RECOMMANDER L'ADMINISTRATION D'UN ANTIFONGIQUE EN SUSPENSION ORALE (NYSTATINE) LORS DE LÉSIONS D'APPARENCE DE MUGUET	<b>NO :</b> <b>OC-2-B-Ea</b>  (Temp : 7.18)
<b>Référence à un protocole :</b> <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non  Titre : _____		<b>Mise en vigueur le :</b> <u>JUIN 2009</u>  <b>Révision prévue le :</b> <u>JUIN 2011</u>
<b>PROFESSIONNEL(LE) HABILITÉ(E) À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET LE SECTEUR, PROGRAMME OU SERVICE VISÉ</b> Infirmière ou infirmier travaillant à la clinique MPOC du CSSS du Sud de Lanaudière.		
<b>GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE</b> Toute clientèle ayant une maladie pulmonaire obstructive chronique, s'administrant des corticostéroïdes en inhalation et ayant des lésions buccales d'apparences de muguet.		
<b>ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE</b> B- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. Ea- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.		
<b>INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION</b> Présence de :  ⇒ Lésions d'apparence de muguet: Taches blanchâtres, ayant l'apparence de lait caillé. Les taches adhèrent à la muqueuse souvent rougie et qui se retrouvent à l'intérieur des lèvres, des joues, au palais et sur les côtés de la langue(ne disparaissent pas lorsque l'on frotte);  ⇒ Accompagnées de : → Douleur ou → Difficulté à s'alimenter et sensation de brûlure.		
<b>INTENTION THÉRAPEUTIQUE</b> Traitement des candidoses de la cavité orale et de l'œsophage.		
<b>CONTRE-INDICATION</b> Hypersensibilité à la Nystatine ou à l'un des ingrédients de la préparation de Mycostatin® ou du Nilstat®.		

**LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN**

Aucune

**DIRECTIVES**

- ⇒ Évaluer et vérifier la présence des lésions et des symptômes associés.
- ⇒ Remettre le formulaire de liaison au client ainsi que le dépliant explicatif sur le « muguet », et le diriger vers la pharmacie de son choix.
- ⇒ Aviser le patient de communiquer avec un membre de la clinique MPOC ou son médecin de famille s'il présente de nouveaux symptômes tels que :
  - Nausée / vomissement;
  - Diarrhée;
  - Apparence de réaction allergique (rougeur ou éruptions sur la peau, difficulté à respirer, enflure du visage).
- ⇒ L'infirmière devra réévaluer la condition du client à la fin de son traitement.
- ⇒ Référer au médecin si persistance des symptômes malgré un traitement de 10 jours.

**OBJET DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE**

Nystatine 1 000 000 unités, soit 10 ml de Nystatine (100 000 unités/ml) QID durant 10 jours.

**RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES**

Dépliant explicatif : Traitement d'une infection fongique dans la bouche et la gorge «le muguet ». 333001146

Formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective : « Recommander l'administration d'un antifongique en suspension orale (Nystatine) lors de lésions d'apparence de muguet »

**SOURCE**

Programme RX Vigilance

Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques (CPS), e-CPS, version en ligne (2008).

**PROCESSUS D'ÉLABORATION****Rédigée par :**

\_\_\_\_\_  
Valérie Lemieux  
Conseillère clinicienne, clinique MPOC

\_\_\_\_\_  
Révision : Avril 2008  
Date

**Personnes consultées :**

Dr Candide Tremblay

Pneumologue

Avril 2008

Date

Nathalie Bordeleau

Inf. à l'harmonisation des outils cliniques

Avril 2008

Date

Manon Allard

Conseillère clinicienne au développement et rayonnement professionnel.  
Coord. des services cliniques et dév. de la qualité des soins infirmiers  
(intérim)

Juin 2008

Date

Daniel Chenevert

Chef des services d'électrophysiologie et du laboratoire de physiologie et  
de polysomnographie respiratoire

Novembre 2008

Date

Daniel Lussier

Pharmacien

Décembre 2008

Date

**PROCESSUS D'APPROBATION**

**Validée par :**

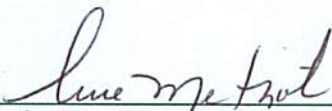


Mme Louise Leduc, Directrice des soins infirmiers par intérim

8-06-2009

Date

**Validée par :**




Mme Line Méthot, Chef du département de la pharmacie

4-06-2009

Date

**Approuvée par :**



Dr Hoang Duong, Président du CMDP

07/6/3

Date